

Pincés de mise à la terre**Réf. CMT0_**

Pincés de mise à la terre des charges électrostatiques

Les pincés de mise à la terre sont conformes aux directives ATEX pour zones 0, 1,2, 20, 21 et 22.

La mise à la terre des équipements chargés en électricité statique au moyen de pincés certifiées de mise à la terre des charges électrostatiques est l'une des méthodes les plus sûres et économiques pour garantir la protection des personnes contre les départs de feu d'origine électrostatique dans les atmosphères potentiellement inflammables et explosibles.

Les pincés sont en Inox et disposent de 2 pointes en carbure de tungstène assurant ainsi à l'opérateur une excellente accroche sur les objets mobiles.

- **Construction Robuste** Assure un contact stable et continu avec les équipements chargés en électricité statique.
- **Pointes en Carbure de Tungstène** Pénétrantes et résistantes à l'usure pour assurer une connexion électrique de faible résistance et permettre une dissipation sûre des charges électrostatiques
- **Acier Inoxydable** Construction résistante à la corrosion qui prolonge la durée de vie opérationnelle utile du matériel dans les environnements industriels difficiles

Normes et recommandations :

Les normes de pratiques d'excellence (NFPA 77, CENELEC 50404) recommandent l'utilisation de pincés de mise à la terre des charges électrostatiques conçues dans ce but pour dissiper en toute sécurité l'électricité statique dans des atmosphères potentiellement inflammables ou explosibles.

CLC/TR 50404 (§11.4.1) : "Les câbles pour la mise à la terre d'équipements mobiles qui doivent être équipés d'une forte pince capable de pénétrer à travers les couches de rouille ou de peinture. Les dispositifs de mise à la terre doivent être robustes"

NFPA77 (§7.13.3) : "la connexion équipotentielle doit être réalisée au moyen d'une pince comportant des pointes en acier trempé qui peuvent pénétrer la peinture, les produits de corrosion et les matières accumulées par serrage par vis ou au moyen d'un ressort puissant".

Certification ATEX / Zones d'utilisation

Ex II 1 GD T6 (certification mécanique) - Zones 0, 1, 2, 20, 21 et 22 pour risques gaz et poussières :

Ces pincés peuvent dissiper en toute sécurité les charges électrostatiques d'un large éventail d'équipements industriels, notamment :

- Conteneurs et fûts de grande taille
- Cuves
- Grands récipients pour vrac
- Camion-citerne
- Wagon-citerne

Distribué par **SIGNALS**

Tél : 05.46.30.66.00 Fax : 05.46.30.66.01 www.signals.fr

